

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF748

AMENDEMENT

présenté par

M. Ben Cheikh, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky,
 Mme Belluco, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière,
 M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,
 Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
 M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau,
 M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry
 et Mme Voynet

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>	1 400 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	1 400 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
Fonds d'urgence pour les Français de l'étranger	0	0
TOTAUX	1 400 000	1 400 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapporteur spécial propose de renforcer les services consulaires en charge de l'état civil de 15 équivalents temps plein travaillé (ETPT), ce qui devrait représenter une dépense d'environ 1,4 million d'euros.

Les services en charge de l'état civil souffrent de retards chroniques dans le traitement des dossiers en raison du manque d'effectifs. La mesure du délai de transcription des actes d'état-civil en consulat fait d'ailleurs l'objet d'un indicateur de performance assigné au programme 151 Français à l'étranger et affaires consulaires depuis la loi de finances pour 2024, suite à l'adoption d'un amendement du rapporteur spécial. Au niveau mondial, ce délai s'élève à 79 jours. De plus, il s'agit d'une moyenne mondiale, ces délais pouvant considérablement s'allonger en fonction des pays.

Il faut rappeler que l'administration consulaire a perdu 265 ETPT en 20 ans (- 10,2 %) et 97 ETPT (- 4 %) en 10 ans. La création de ce pôle demeurerait donc modeste au regard des emplois perdus et s'inscrirait dans la promesse du Président de la République de renforcer de 700 ETP notre diplomatie.

L'amendement prévoit donc d'abonder de 1,4 million d'euros en AE et en CP les dépenses de personnel (T2) de l'action 09 Personnel concourant à l'action « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger du programme 105 Action de la France en Europe et dans le monde à partir des crédits de l'action 08 Appui au réseau culturel et de coopération du programme 185 Diplomatie culturelle et d'influence. Le rapporteur spécial rappelle qu'il ne souhaite pas réduire les moyens de ce dernier programme et appelle le Gouvernement à rétablir les crédits en cas d'adoption.